

[Permanences départementales à Gentilly suspendues à partir du 13/12](#)

Mise à jour : à compter du 13 décembre 2021, au regard du contexte d'aggravation de la situation sanitaire, la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne suspend la permanence à compter du 13 décembre, sous réserve de l'évolution de l'actualité. Les rendez-vous programmés pour le 13 décembre seront honorés par téléphone.

Afin de simplifier et faciliter vos démarches, le Département du Val-de-Marne propose des permanences à Gentilly. A compter du 4 août, des permanences départementales sont accessibles (uniquement sur rendez-vous) le mercredi de 14h à 17h au pôle gérontologique du CCAS de Gentilly.



Ce nouveau service de proximité vise à simplifier et à faciliter les démarches des habitant.es de Gentilly. Un conseiller, agent du Département, les recevra sur rendez-vous, pour leurs **dépôts de dossier papier ou en ligne (téléservice)** concernant le forfait de transport **Améthyste**, **l'aide de 60€ / Navigo Senior**, **l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**, **la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**, **l'aide Val-de-Marne Solidarités**, leurs **demandes de place en crèche et le remboursement de 50% de la carte Imagine R**.

Prendre rendez-vous

Vous pouvez [prendre rendez-vous en ligne sur la plateforme mise en place par le Département du Val-de-Marne](#) ou par téléphone au **3994**.

Prendre rendez-vous

Site valdemarne.fr

ou par téléphone au 3994

rgba(255,255,255,1)

Publié le 05 novembre 2021